

Les parcours culturels à Annecy : vers la mise en œuvre d'une politique éducative locale concertée ?

LE 14 FÉVRIER 1997, LA VILLE D'ANNECY, L'INSPECTION ACADÉMIQUE DE HAUTE-SAVOIE, LES MINISTÈRES DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, SIGNAIENT LA CONVENTION DU "PLAN LOCAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT ET DU JEUNE À ANNECY". UNE MISSION D'ÉVALUATION DU PLEA A ÉTÉ CONFIEE À L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES¹, AFIN DE DRESSER UN BILAN DU PARTENARIAT DÉVELOPPÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCERNÉS. LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ONT ÉTÉ DÉBATTUS LORS D'UN SÉMINAIRE RÉUNISSANT LES COMMANDITAIRES, DES ENSEIGNANTS ET DES CADRES PÉDAGOGIQUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENTS CULTURELS ET DES INTERVENANTS. LES CONCLUSIONS PROPOSÉES CI-DESSOUS SONT TIRÉES DE CES DEUX APPROCHES.

Les questions clés du partenariat

L'étude met en évidence une adhésion collective au programme des parcours culturels et l'intérêt manifeste des enseignants et des intervenants pour un partenariat clarifié et consolidé, ainsi qu'une pratique de la concertation plus régulière et plus proche du terrain. Par ailleurs, des questions ont été soulevées concernant la gestion, le déroulement et l'efficacité des parcours, interrogations qui supposent un engagement fort des partenaires institutionnels : l'enjeu majeur de l'intégration des parcours culturels dans les projets d'école ; l'intégration des parcours dans les stratégies des établissements et associations culturels ; la notion de contrat (entre les pouvoirs publics mais également entre les acteurs de terrain) ; la durée pour construire une "culture commune" des parcours culturels indispensable au partenariat ; le "hors temps scolaire" car tout ne peut se faire dans l'école qui vit déjà plus ou moins bien le risque d'invasion par l'extérieur...

Les objectifs des parcours

L'objectif premier des parcours, "la sensibilisation systématique pour tous les élèves à la musique, aux arts plastiques, au livre et au patrimoine", est largement approuvé. Il s'agit d'un objectif égalitaire de développement général des enfants et d'insertion dans la vie culturelle locale voulu par la ville d'Annecy, qui sous-tend une forte implication des acteurs concernés. Les villes sont ici en position d'interface et tentent d'assumer la globalité d'un projet local.

L'élargissement à d'autres disciplines sera peut-être souhaité, mais il s'agit d'abord d'approfondir et de consolider les acquis en travaillant sur les tensions mises en évidence, qui permettent d'identifier les ajustements nécessaires entre des institutions et des acteurs dont les missions sont très différentes. Les rôles du comité de pilotage et du comité technique sont ici très précis : identifier et gérer ces tensions, non pour les faire disparaître mais pour prendre appui sur elles pour préciser la manière dont chacun concourt aux objectifs communs. Ces objectifs sont à la fois ceux des parcours et ceux du projet d'école : objectifs culturels et objectifs éducatifs doivent être convergents en évitant à la fois la scolarisation des "objets" artistiques et culturels, et la déstabilisation du projet pédagogique. Reste à gérer l'équilibre, maintes fois évoqué, entre savoirs fondamentaux et activités d'éveil de la sensibilité...

La concertation et l'évaluation "en continu"

Une demande très forte de concertation a été formulée par les personnes rencontrées, ainsi qu'un besoin d'information, de communication et de débat, du "haut" vers le "bas" et du "bas" vers le "haut" au sein de l'Éducation nationale. Il s'agit également de créer et de faire vivre des lieux de gestion de l'interdisciplinarité entre éducation et culture. Ces procédures doivent être formalisées car elles permettent de toucher le plus grand nombre, de gérer les tensions, mais aussi de légitimer la concertation entre les acteurs directs sous des formes qu'il convient aux tutelles d'établir. Il est en effet essentiel que chacun puisse avoir une vision globale de ce qui se fait, pour situer son action dans un ensemble cohérent.

Par ailleurs, une pratique continue de l'évaluation pourrait apporter des réponses aux questions précédemment évoquées. Elle porterait sur plusieurs points : statistiques sur les parcours, analyse de leur insertion dans les projets d'école, de l'appropriation des initiatives culturelles par les enfants, des incidences des parcours dans les relations entre les établissements culturels et les publics concernés... Cette démarche permettrait, en outre, de nourrir le débat sur les orientations stratégiques. Rappelons que l'évaluation n'a de sens que si les objectifs sont affichés, transparents et inscrits dans un calendrier précis. En elle-même, l'évaluation, prolongée par la concertation et la formation, est un outil essentiel d'ajustement, d'infléchissement ou de confirmation des objectifs et de leur appropriation.

René Rizzardo, Cécile Martin
(suite page 32)

La place de la francophonie dans les relations culturelles internationales des collectivités territoriales

(suite de la page 30)

terme de stratégie politique se pose alors la question du rôle que l'État souhaite jouer dans ce domaine.

Le domaine du "symbolique" plus que celui de la stratégie politique ?

Si l'affichage d'un axe francophone semble parfois relever d'une opportunité (notamment financière) pour les collectivités, il semble que la francophonie soit avant tout le domaine du symbolique, de l'identité, bien plus que celui de la rationalité politique. Ainsi, en est-il par exemple des actions menées avec des pays ou régions historiquement liés (Afrique francophone, Québec, Louisiane...).

La francophonie renvoie enfin à une interrogation plus large sur le thème du multiculturalisme et de l'interculturalité. Dans ce sens, pour les collectivités locales françaises confrontées à la diversité culturelle de leurs populations, les échanges internationaux sont aussi une façon de proposer une politique adaptée à l'internationalisation de la vie culturelle locale, et de favoriser la participation à la vie collective des communautés issues de l'immigration.

Cécile Martin

Responsable des études, Observatoire des politiques culturelles

1 Étude réalisée par Lisa Pignot.

2 Mentionnons à ce propos les travaux de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, qui a mené une enquête sur les domaines d'intervention des collectivités en matière de coopération décentralisée, et qui a engagé en juin 2000 une démarche de réflexion sur le thème "Francophonie et coopération décentralisée", à la demande du Ministre délégué.

Références des études

La place de la francophonie dans les relations culturelles internationales des collectivités territoriales, étude réalisée par Lisa Pignot, pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles pour le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Culture et de la Communication, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, *Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, octobre 2000, 56 p., 90 FF, 13,75 euros.*

Les parcours culturels à Annecy : vers la mise en œuvre d'une politique éducative locale concertée ?, Isabelle Astier, François Baluteau, Jacqueline Gautherin, ISPEF, Lyon II. Étude pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles pour la ville d'Annecy, la DRAC Rhône-Alpes et l'Inspection académique de Haute-Savoie, *Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, octobre 2000, 42 p., 90 FF, 13,75 euros.*

Les parcours culturels à Annecy : vers la mise en œuvre d'une politique éducative locale concertée ?

(suite de la page 30)

En conclusion

Le partenariat, outil majeur des parcours culturels, ne va pas de soi et implique un débat régulier. Les pouvoirs publics ont ici une responsabilité essentielle : organiser un lien étroit entre les problèmes rencontrés et le dispositif institutionnel, ajuster les moyens aux objectifs recherchés et à leur évaluation. Seule la cohérence de leur engagement commun dans la durée garantit la pertinence et la pérennité du dispositif.

En terme d'action publique, l'exemple des parcours culturels d'Annecy montre que la mise en œuvre contractualisée de politiques publiques de nature différente, peut concourir à certaines conditions, à la "mise en œuvre d'une politique éducative locale concertée". Le point d'interrogation associé à cette formule par l'équipe de recherche peut donc être partiellement levé. Il reste à savoir si la pérennité du dispositif est assurée et si chaque collectivité publique retrouve dans la durée les objectifs qu'elle privilégie, et les objectifs communs auxquels elle adhère. La collectivité locale joue de toute évidence le rôle de pivot d'un dispositif de nature à faire évoluer sa politique culturelle, car elle a, par fonction et par nécessité, une vue d'ensemble de la population concernée, de ses caractéristiques, de ses temporalités, voire de ses aspirations. Décentralisation et déconcentration sont ici étroitement associées par le partenariat.

Signalons enfin que l'Observatoire poursuit sa réflexion sur le thème de l'éducation artistique, en particulier dans le cadre d'une évaluation du Réseau de ressources culturelles pour l'éducation artistique de la ville de Castres, désormais compétence de l'agglomération Castres-Mazamet (étude en cours d'achèvement).

Dans les deux cas l'importance de l'engagement des villes, interfaces entre les enjeux culturels et les enjeux éducatifs, a été déterminant. Pour autant, le partenariat institutionnel, à condition que chacun s'implique réellement, ce qui n'est pas évident pour les DRAC plus éloignées du terrain, est indispensable, non seulement pour lancer ou pour renouveler les actions, mais pour les assumer en continu et dans la proximité.

René Rizzardo,
Directeur,

Cécile Martin,
Responsable des études, Observatoire des politiques culturelles

1 L'évaluation du PLEA d'Annecy a été réalisée par Isabelle Astier, François Baluteau et Jacqueline Gautherin, Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation, Université Lyon II - Lumière.